

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINTE-SEVERE sur INDRE**

**Séance du 21 février 2025 – 20h**

AFFICHÉ EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE L 2121-15  
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un février à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Sainte-Sévère sur Indre dûment convoqués le 14/02/2025, se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur François DAUGERON, Maire.

**nombre de membres du conseil municipal : 15**

**nombre de présents : 11**

**nombre de votants : 13 (dont deux pouvoirs)**

ETAIENT PRESENTS : Mme PILLOT-DUPUIS Laurence, MM. LANGLOIS Gaston, DÉSIRÉ Serge, adjoints  
MM. PASQUET Pascal, Mme PUYBERTIER Géraldine, M. BOURY Alexis, Mme  
LUNEAU-PIGOIS Michèle, M. ALLORENT Patrick, Mme DESCOUT-SAUVAGE  
Séverine, M. DEVAUX Fabrice

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : M. PIOCHE Thierry pouvoir à Mme PILLOT-DUPUIS Laurence, Mme  
SIMON Nathalie pouvoir à M. François DAUGERON

EXCUSÉS : M. METIVIER Arnaud, Mme DOUARD-LOUBOUTIN Maryline

Mme DESCOUT-SAUVAGE Séverine est nommée secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la séance du 23 janvier 2025 est adopté à l'unanimité.

**I- AVENANT A LA MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX  
DE LA MAIRIE - DCM n°21/02/2025-04**

*transmise au contrôle de légalité le 24/02/2025 et publiée le 24/02/2025*

**VU** la délibération du 18/12/2020 acceptant le devis du cabinet Espace Projet Construction pour une première phase de mission de maîtrise d'œuvre qui va jusqu'à l'avant-projet, pour un montant de 12 000 € HT;

**VU** la délibération du 17/12/2021 acceptant le devis du cabinet Espace Projet Construction pour une deuxième phase de mission de maîtrise d'œuvre qui va de l'avant-projet à la mission complète, pour un montant de 21 300 € HT ;

**CONSIDERANT** l'étendue accrue de la mission de maîtrise d'œuvre (depuis le projet de base et ses évolutions) et le nouveau coût prévisionnel des travaux ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, ET À L'UNANIMITÉ**

**ACCEPTE** l'avenant à la mission de maîtrise d'œuvre proposé par le cabinet Espace Projet Construction pour un montant de 4 500 € HT ;

**AUTORISE** le Maire à signer l’avenant à intervenir ;

**INDIQUE** que ces crédits seront inscrits à l’article 203 du budget 2025.

Le Conseil municipal décide de ne pas prendre d’assurance dommage-ouvrage pour les travaux de la mairie.

**II- ETUDE DE FAISABILITE CHAUFFERIE BIOMASSE AVEC UN RESEAU DE CHALEUR – CHOIX DU BUREAU D’ETUDE - DCM n°21/02/2025-01**  
*transmise au contrôle de légalité le 24/02/2025 et publiée le 24/02/2025*

Vu la délibération n°11/12/2024-03 du 11 décembre 2024 décidant de lancer la consultation pour une étude de faisabilité biomasse,

Considérant que les bureaux d’étude CDC Conseil, Best Energies, Larbre Ingénierie, CEBI45/Energio, Combiosol ont déposé une proposition,

Considérant l’analyse des offres des bureaux d’études,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L’UNANIMITE**

**DECIDE** de retenir le bureau d’étude Combiosol conformément à l’analyse des offres, pour un montant de 11 500 € HT.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir.

**III- ETUDE DE FAISABILITE CHAUFFERIE BIOMASSE AVEC UN RESEAU DE CHALEUR – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L’ADEME ET DU SDEI- DCM n°21/02/2025-02**  
*transmise au contrôle de légalité le 24/02/2025 et publiée le 24/02/2025*

Vu la délibération n°11/12/2024-03 du 11 décembre 2024 décidant de lancer la consultation pour une étude de faisabilité pour un réseau de chaleur,

Vu la délibération de ce jour retenant le bureau d’étude Combiosol pour réaliser une étude de faisabilité pour un réseau de chaleur,

Considérant le devis du bureau d’étude Combiosol,

Considérant que le financement de cette étude peut être réalisé à l’aide d’une subvention de l’Agence De l’Environnement et de la Maîtrise de l’Energie (ADEME) et du Syndicat Départemental d’Energies de l’Indre (SDEI),

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, ET À L’UNANIMITÉ**

**DECIDE** de procéder à une étude de faisabilité pour un réseau de chaleur,

**SOLLICITE** de l’ADEME un taux de subvention égal à 60% du montant hors taxe de l’étude

**SOLLICITE** du SDEI un taux de subvention égal à 20% du montant hors taxe de l'étude

**ACCEPTTE** le plan de financement prévisionnel ci-après :

<b>Montant de l'étude</b>	<b>11 500 €</b>
<b>Subvention sollicitée auprès de l'ADEME</b>	<b>6 900 €</b>
<b>Subvention sollicitée auprès du SDEI</b>	<b>2 000 €</b>
<b>Fonds propres :</b>	<b>2 600 € HT</b>

**DECIDE** que le financement de ces travaux s'effectuera à l'aide des fonds propres de la Commune et des subventions sollicitées.

**IV- REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR ORANGE - DCM n°21/02/2025-03**

*transmise au contrôle de légalité le 24/02/2025 et publiée le 24/02/2025*

**VU** le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public non routier, aux droits de passage sur le domaine public routier et aux servitudes sur les propriétés privées prévus par les articles L 45-1, L47 et L 48 du code des postes et des communications électroniques ;

**VU** l'article R 20-53 fixant les modalités de la redevance ;

**VU** la déclaration des installations de France Télécom conformément au décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, ET A L'UNANIMITÉ**

**FIXE** le montant annuel de la redevance pour l'année 2025 selon les modalités suivantes :

- ✓ 64,87 € le km d'artère aérienne (13.167 km d'artère aérienne) soit 854,14 €
  - ✓ 48,65 € le km d'artère en sous-sol (13.230 km d'utilisation en sous-sol) soit 643,64 €
- soit un montant total de 1 497,78 €.

**INDIQUE** que cette recette sera inscrite à l'article 7032 du budget 2025.

**V- ECLAIRAGE PUBLIC – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS D'ACTION RURALE 2025- DCM n°21/02/2025-05**

*transmise au contrôle de légalité le 10/03/2025 et publiée le 10/03/2025*

**Vu** la délibération du 15/12/2023 sollicitant une subvention FAR auprès du Département pour la mise aux normes de l'éclairage public,

**Vu** la délibération du 01/07/2024 demandant la substitution de cette subvention pour l'aménagement d'un terrain multisport,

**Vu** la nécessité de procéder à une première tranche de travaux de mise aux normes de l'éclairage public,

Considérant le devis de l'entreprise SEGEC,

Considérant que le financement de ces travaux peut être réalisé à l'aide de subventions du Département dans le cadre du Fonds d'Action Rurale 2025,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, ET À L'UNANIMITÉ**

**DECIDE** de procéder à une première tranche de travaux de mise aux normes de l'éclairage public,

**SOLLICITE** du Département un taux de subvention égal à 24% du montant hors taxe des investissements au titre du FONDS D'ACTION RURALE 2025

**ACCEPTE** le plan de financement prévisionnel ci-après :

<b>Montant prévisionnel des travaux</b>	<b>79 635 €</b>
<b>Subvention sollicitée au titre du Fonds d'Action Rurale</b>	<b>19 796 €</b>
<b>Fonds propres :</b>	<b>59 839 € HT</b>

**DECIDE** que le financement de ces travaux s'effectuera à l'aide des fonds propres de la Commune et des subventions sollicitées.

#### **VI- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

##### **○ Déclarations d'Intention d'Aliéner**

Monsieur le Maire indique que la commune renonce à son droit de préemption pour les parcelles suivantes :

- parcelles A305 et A306 – Chemin de Préjolet,

##### **○ Situation des chats errants**

M. le Maire a été interpellé sur la situation des chats errants. Le Conseil municipal souhaite trouver des financements pour procéder à la stérilisation des chats et sensibiliser la population à cette situation.

#### **Agenda**

27/02/2025-18h30 : Commission éducation

03/03/2025-18h : Réunion CCAS

06/03/2025-9h30 : Réunion sous-préfecture pour la rentrée scolaire 2026

17/03/2025 : Ouverture du chantier de la mairie

04/04/2025-20h : Conseil municipal

25/04/2025-20h : Conseil municipal

23/05/2025-20h : Conseil municipal

04/07/2025-20h : Conseil municipal

Fin de séance : 23h

**La Secrétaire de séance**  
**Séverine DESCOUT-SAUVAGE**



**Le Maire,**  
**François DAUGERON**



**LISTE RECAPITULATIVE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINTE-SEVERE sur INDRE**

**Séance du 21/02/2025 – 20h**

<b>Numéro d'ordre</b>	<b>Délibérations</b>
21/02/2025-01	ETUDE DE FAISABILITE CHAUFFERIE BIOMASSE AVEC UN RESEAU DE CHALEUR – CHOIX DU BUREAU D'ETUDE
21/02/2025-02	ETUDE DE FAISABILITE CHAUFFERIE BIOMASSE AVEC UN RESEAU DE CHALEUR – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ADEME ET DU SDEI
21/02/2025-03	REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR ORANGE
21/02/2025-04	AVENANT A LA MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE LA MAIRIE
21/02/2025-05	ECLAIRAGE PUBLIC – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS D'ACTION RU-RALE 2025

